

RCS : ALBI Code greffe : 8101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALBI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00381 Numéro SIREN : 797 698 792 Nom ou dénomination : 3G HOLDING
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2021 sous le numéro de dépôt 1953

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/12/2020

Néant ☐

ACTIF	Brut ①	Amort. Provisions ②	Net 31/12/2020 ③	Net 31/12/2019 ④
Immobilitisations incorporelles : - Fonds commercial	010	012		
- Autres	014	016		
Immobilitisations corporelles	028	030		
Immobilitisations financières (1)	040	042	1 200 000	1 200 000
(5) TOTAL I	044	048	1 200 000	1 200 000
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	052		
Stocks marchandises	060	062		
Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
Créances clients et comptes rattachés (2)	068	070		
Autres créances (3)	072	074	2 422	277 268
Valeurs mobilières de placement	080	082		
Disponibilités	084	086	383 228	1 127
Charges constatées d'avance	092	094		
TOTAL II	096	098	385 650	278 395
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	112	1 585 650	1 478 395

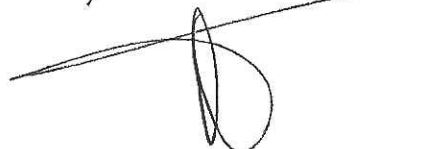
PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel	120 100 000	100 000
Écarts de réévaluation	124	
Réserve légale	126 20 000	20 000
Réserves réglementées	130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres)	131 593 542	334 463
Report à nouveau	134 -30 471	-30 471
Résultat de l'exercice	136 202 318	259 079
Provisions réglementées	140	
TOTAL I	142 885 390	683 071
Provisions pour risques et charges	TOTAL II 154	
Emprunts et dettes assimilées (4)	156 699 620	794 066
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164	
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166 641	1 258
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	
Produits constatés d'avance	174	
TOTAL III	176 700 261	795 324
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180 1 585 650	1 478 395

Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immo. acquises	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184

Certifié conforme

N. GAIN



② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/12/2020

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE				31/12/2020	31/12/2019
Ventes de marchandises			209	210	
Production vendue biens	(dont export et livraisons intracommunautaires)		215	214	
Production vendue services			217	218	
Production stockée				222	
Production immobilisée				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234	
Variation de stock (marchandises)				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240	
Autres charges externes	(dont crédit-bail mobilier)			242	6 948
		(dont crédit-bail immobilier)			21 627
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle) CFE et CVAE	243	244	
Rémunérations du personnel				250	
Charges sociales				252	
Dotations aux amortissements				254	
Dotations aux provisions				256	
Autres charges :				262	
	- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259			
	- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				
Total des charges d'exploitation (II)				264	6 948
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				270	-6 948
Produits financiers			III	280	218 535
Produits exceptionnels			IV	290	
Charges financières			V	294	9 268
Charges exceptionnelles :	- Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 oct.)		VI	300	
	- Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				
Impôts sur les bénéfices			VII	306	
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310	202 318
B - RÉSULTAT FISCAL				312	202 318
Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)				312	202 318
Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316	
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318	
Provisions non déductibles				322	
Impôts et taxes non déductibles				324	
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247		Ecart valeurs	248	330
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251	10 809
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
Déductions					
Entreprise nouvelle (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)	987	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127
Zone revitalisation rurale (44 quinquies)	138	Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duo.)	991	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sex.)	992
ZF ANG 44 quaterdecies	345	Inv. outre mer	344		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655			Créance report en arrière du déficit	346
Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643			Déduction except. (art 39 decies B)	645
Divers, dont :				Déduction except. (art 39 decies D)	648
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647			Déduction except. (art 39 decies F)	990
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641				
Déduction except. (art 39 decies G)	649				
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice colonne I, déficit colonne 2	352
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)					356
Déficits antérieurs reportables	67 517		(dont imputés sur le résultat)		360
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice colonne I, déficit colonne 2	370
					372
					3 050

3G HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 82 rue Magny-Cours, 81600 MONTANS
797 698 792 RCS ALBI

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MAI 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 202 318 euros de la manière suivante :

A titre de dividende aux associés	202 318 euros
Distribution exceptionnelle par imputation sur le compte « autres réserves »	97 682 euros
Soit un total de distribution de	300 000 euros

Le dividende revenant à chaque part est ainsi fixé à 300 euros.

Ce dividende sera versé à l'issue de l'assemblée, les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exception, à un prélèvement forfaitaire libératoire aux taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensés du prélèvement à la source les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50.000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) au 75.000 € (contribuables soumis à imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 % auquel s'ajoute 17,2 % de prélèvements sociaux, soit pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

RAPPEL des distributions antérieures

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il a été procédé à une distribution de dividendes suivants au titre des trois derniers exercices.

Exercice	Catégorie de part	Montant du	Réfaction de 40% mentionné au 2 ^{ème} du 3 de l'article 158 du Code général des impôts
----------	-------------------	------------	---

		revenu distribué par part	Montant du revenu distribué éligible à la réfaction	Montant du revenu distribué NON éligible à la réfaction
Clos le 31.12.2019	Unique et ordinaire	0	0	0
Clos le 31.12.2018	Unique et ordinaire	0	0	0
Clos le 31.12.2017	Unique et ordinaire	50	50 000	0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président
Nicolas GOIN

